



## **Le Collège des Généralistes Enseignants et Maîtres de Stage du Poitou Charentes**

SIRET : 818 733 933 00019

Code APE : 9499Z

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU COGEMS-PC**

En visioconférence par Zoom le 16 janvier 2021

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE à 10h10**

Rappel de l'ordre du jour :

- Rapport d'activité 2020
- Rapport moral 2020
- Rapport financier 2020
- Election du nouveau CA
- Questions diverses

#### **Préambule**

Comme il s'agit de la première fois que l'Assemblée Générale du COGEMS-PC se fait par visioconférence, les règles de fonctionnement pour les participants sont données. La visioconférence est gérée techniquement par les Drs TRANCHEE-VERGE et LAIDET.

#### **RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE, présenté par Dr Anne-Laure NAVARETTE-HEINTZ (Présidente) :**

- **Nombre de MSU au 31/12/2020 : 366 MSU, 10% ne cotisant pas**
  - o Nouveaux MSU : 26
  - o Arrêts MSU : 15 (arrêts liés notamment à des départs à la retraite)
  - o Pauses MSU : 10
- **Nombre de lieux de stage :**
  - o 48 EXTERNES ont été accueillis par des binômes (7 de moins comparé à 2019)
  - o 58 NIVEAU 1 ont été accueillis par 47 trinômes et 11 binômes (même nombre que 2019)
  - o 15 FEMME/ENFANT ont été accueillis par 14 trinômes et 1 binôme (1 de moins comparé à 2019)
  - o 55 SASPAS ont été accueillis par 47 trinômes et 8 binômes (4 de plus comparé à 2019)
- **Répartition des stages :** il est rappelé l'organisation en place : 5 MSU bénévoles récupèrent les attentes de chacun et organisent les binômes et/ou trinômes des NIVEAU 1 et SASPAS. Cette répartition est assez complexe car le nombre de postes

peut être modifié jusqu'au dernier moment et qu'il y a une concertation avec le département de médecine générale qui est lui-même en relation avec l'ARS et le CRPIMG.

- 123 MSU ont accueillis des EXTERNES
- 190 MSU ont accueillis des NIVEAU 1
- 57 MSU ont accueillis des FEMME/ENFANT
- 176 MSU ont accueillis des SASPAS

On a des difficultés pour avoir le nombre suffisant de lieux de stage car il y a notamment une volonté nationale du CNGE d'augmenter le nombre de stages ambulatoires et certains MSU qui accueillait des externes accueillent désormais des internes.

Le CA ne souhaite pas qu'un même binôme/trinôme reçoive 2 SASPAS en même temps pour assurer de bonnes conditions d'accueil et de suivi.

- **Les Formations CNGE 2020** : le référent formation est le Dr BONNET.

- 2 S1 : 36 participants
- 1 S2 : 9 participants
- 1 S4 : 31 participants
- 1 R2 : 13 participants
- 1 P4 : 10 participants

**Soit 99 MSU formés** dont certains hors région mais seulement environ 2 hors région par formation.

Certains formés au S1 ne prennent pas d'étudiants après leur formation notamment à cause du dossier d'agrément qui peut être long à déposer surtout si la personne formée n'a pas la reconnaissance de l'ordre des médecins de spécialiste en médecine générale. Bernard FRECHE assure que l'agrément a été simplifié.

Il y a toujours besoin de recruter des MSU. L'une des perspectives de recrutement est de repérer et de suivre les internes en fin de cursus afin de les relancer quand ils sont installés.

Le calendrier des formations est accessible sur le site du COGEMS-PC ainsi que sur le site du CNGE pour les formations hors région. Si un MSU suit une formation hors région, il doit prévenir le secrétariat afin que les données soient à jour.

### **Secrétariat**

Brigitte DRAPT a cessé son activité de secrétariat en début d'année et Elodie ZAMBONI a pris la suite. La passation n'a pas été facilitée par le contexte mais il semble que le secrétariat n'a pas été perturbé par ce changement de secrétaire.

### **Recherche**

Marc BESNIER fait un travail de structuration du suivi des thèses dans la région et le but est de proposer sur le site du collège les travaux qui ont été effectués pour que la connaissance soit plus diffusée qu'elle ne l'est actuellement. Création d'un outil intuitif.

LE CNGE souhaite que les réseaux « recherche » soient portés par les collèges avec le soutien des départements de médecine générale.

### **Sites internet**

Le site du collège <http://cogemspc.fr/> contient pleins d'informations, notamment la liste des formations, une caisse à outil, des études de recherche etc.

La liste des formations proposées par le CNGE est accessible sur [https://www.cnge.fr/la\\_formation/calendrier/module/2021/](https://www.cnge.fr/la_formation/calendrier/module/2021/)

### **Représentation des MSU**

Le COGEMS a été représenté à chaque conseil de DMG pour donner le point de vue du Collège ainsi qu'au conseil de faculté.

Les Drs ROBIN Emmanuel et NAVARETTE-HEINTZ Anne-Laure ont participé au CA et au bureau du SNEMG.

La Présidente du COGEMS à une voix au CA du CNGE.

### **Rémunération des MSU**

Le contact concernant les rémunérations est Mme CHENAIS Cindy : [cindy.chenais@univ-poitiers.fr](mailto:cindy.chenais@univ-poitiers.fr)

Cette année, il y a eu des soucis de communication et les MSU ont du mal à repérer leurs rémunérations car cela vient des services des impôts de Limoges.

Il y a une fiche d'informations, envoyée par Cindy CHENAIS, à remplir tous les ans avec notamment le RIB sur lequel les versements seront faits.

La Présidente du COGEMS avait contacté Mme CHENAIS au sujet des rémunérations mais elle ne peut pas intervenir sur ce sujet. Pour chaque MSU qui rencontre des problèmes de rémunération, il est demandé d'envoyer un mail à Mme CHENAIS en mettant l'adresse mail du président du COGEMS en copie. Le doyen est très attentif à la rémunération des MSU.

### **Congrès CNGE à Bordeaux**

Ce devait être un gros projet de 2020 mais celui-ci a été reporté au mois de juin 2021. Le Congrès sera maintenu sauf s'il y a une interdiction administrative de le tenir.

En 2020, il y a eu des réunions mensuelles avec ACGENA (association qui réunit les collèges de Nouvelle- Aquitaine).

La secrétaire a relancé tous les MSU et internes volontaires pour le Congrès.

La Présidente fait un appel pour des volontaires et des participants.

Les internes peuvent bénéficier de tarif de groupe. Ils doivent envoyer un mail au secrétariat des volontaires [secretariat.benevoles.congres@gmail.com](mailto:secretariat.benevoles.congres@gmail.com)

Il y aura des réunions à distance pour répondre aux questions des uns et des autres : 25/02, 23/03 et 27/04. Il y aura une réunion en présentiel à Angoulême le 08 mai 2021. L'objectif est que chaque volontaire donne ½ journée de volontariat et puisse profiter du Congrès sur le reste du Congrès. Cela dépendra du nombre de volontaires.

### **Organisation des stages**

La question est posée sur le rôle de chacun dans l'organisation des stages. Le COGEMS organise les stages dans un premier temps en récupérant les volontés de chaque MSU

et propose des listings. Comme le nombre de postes est variant, les listings peuvent être modifier par le DMG et l'ARS (qui a toujours le dernier mot).

Les stages sont organisés entre le COGEMS, le CRP, le DMG et l'ARS.

Il existe des différences d'organisation entre les départements de la région et parfois les choix faits par le CA ne sont pas suivis dans la répartition des stages.

**RAPPORT FINANCIER présenté par Anne-Laure NAVARETTE-HEINTZ (Présidente) à partir d'un document réalisé par Andrea POPPELIER (trésorière)**

- **Recettes principales**
  - Formations DPC 31 893 €
  - Cotisations Adhérents 40 700 €
  
- **Dépenses principales :**
  - Cotisations CNGE 19 240€
  - Frais avancés formations 21 156€
  - Secrétariat 11 247€
  
- **Excédents : 16 094 €** Il existe un écart de 232€ qui n'a pas été justifié pour le moment.
  
- **Disponibilité : 127 659€**
  
- **Prévisionnel 2021**
  - Adhésions: 46 000 €
  - Formations: 20 000 €

Pour l'année prochaine, Andrea souhaiterait que ce soit un comptable qui prépare le bilan. Dans ce cas-là, il faudra que l'AG ait lieu plus tard en janvier.

L'excédent s'explique notamment par le fait que la participation des internes au Congrès n'a pas été pris en charge en 2020 du fait du report du Congrès en 2021.

La question est posée concernant la rémunération des membres du CA. Il faut se renseigner sur le cadre d'indemnisation : ce sera le travail du prochain CA.

**VOTES**

50 MSU présents au moment des votes

8 pouvoirs pour Anne-Laure

1 pouvoir pour Virginie LAIDET

1 pouvoir pour Gwenaëlle FARCY

1 pouvoir pour Marc BESNIER

7 pouvoirs en blanc

- Quitus au trésorier
  - Contre : 1
  - Abstention : 14 (+7 pouvoirs blanc) soit 21
  - Pour : 46

- "Pour le principe d'une indemnisation pour les chargés de mission"
  - Contre : 0
  - Abstention : 3 +7 pouvoirs blancs soit 10
  - Pour : 58
  
- "Pour l'engagement financier de prendre un comptable"
  - Contre : 0
  - Abstention : 1 +7 pouvoirs blanc soit 8
  - Pour : 60
  
- "Pour le principe de prendre dans les réserves pour indemniser les internes qui participeront au Congrès de Bordeaux"
  - Contre : 0
  - Abstention : 1 + 7 pouvoirs blanc soit 8
  - Pour : 60

## RENOUVELLEMENT DU CA

La Présidente sortante ne peut pas se représenter : les statuts l'interdisent. Il est envisagé de fonctionner de manière collégiale avec 4 vices-présidents (un par département). Le CA du collège doit être composé d'un nombre équivalent de MSU par département. Il peut y avoir des chargés de mission.

Il a été évoqué le fait d'indemniser les MSU sur le temps passé.

La question est posée : pourquoi un universitaire ne peut pas faire partie du CA ? Les statuts l'interdisent. Un débat s'engage sur ce sujet mais ne faisant pas partie de l'ordre du jour, il ne sera pas traité lors de cette Assemblée Générale.

- **Dans 16:**
  - Camille CARIO
  - Marion JONQUET-FRANCHAUD
  - Virginie LAIDET
- **Dans 17:**
  - Eric DOLLFUS
  - Cécile HERRERA
  - Anne GENDREAU
- **Dans 79:**
  - Eric LECERF
  - Vincent HELIS
  - Anne-Laure NAVARETTE-HEINTZ
- **Dans 86:**
  - Godefroy BAUNE
  - Corinne RENELIER
  - Valérie TRANCHEE-VERGE
- **Chargés de mission**

- Stages : Valérie DUTHIL, Eric LECERF, Camille CARIO
- Recrutement des MSU : Vincent JEDAT
- Agréments : Bernard FRECHE
- Suivi des MSU installés : Godefroy BAUNE
- Second cycle : Valérie VICTOR-CHAPLET
- URPS ARS : Eric SURY
- Recherche : Marc BESNIER
- Tutorat : Marion JONQUET-FRANCHAUD

**CA approuvé à l'unanimité**

**L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôture l'Assemblée Générale à 12h45.**